



Diocèse de Pontoise †

**Commission
diocésaine
de prévention
et de lutte contre
les abus sexuels**

**Aux prêtres,
Aux membres des EAP,
Aux personnes en responsabilité auprès de mineurs.**

Pontoise, 1^{er} septembre 2022

La Conférence des évêques de France, sous l'impulsion du rapport de la CIASE, continue son travail de lutte contre toutes les formes de violence, pour faire encore plus de notre Eglise, comme le dit le pape François, « une maison sûre ».

Nous avons besoin de votre mobilisation et de votre engagement pour déployer des mesures concrètes dans nos paroisses et nos établissements scolaires. Le service diocésain de prévention et de lutte contre les abus sexuels est à votre disposition pour vous accompagner et vous aider dans cette mise en œuvre.

En direction de tous les paroissiens et de tous les mineurs, nous vous demandons :

1. d'afficher dans les églises et dans les salles accueillant des enfants et des jeunes les affiches ci-jointes, informant des numéros et adresses mail à contacter en cas de maltraitance, institutionnelle ou non (Cellule d'écoute du diocèse, Enfance en Danger) ;
2. de mettre à disposition des paroissiens les cartes de visite reprenant ces informations.

En direction de toute personne, cleric ou laïc, en mission auprès de mineurs nous demandons :

1. que chaque personne acceptant une mission auprès de mineurs prenne connaissance de la charte de bientraitance ci-jointe, la respecte et s'engage personnellement en la signant ;
2. que son responsable de service, sa paroisse, s'engage personnellement à l'accompagner dans sa mission auprès des enfants ou des jeunes en proposant :
 - une réflexion en équipe sur la charte de bientraitance,
 - une sensibilisation et/ou des formations à l'accompagnement des mineurs,
 - une relecture fraternelle de sa mission et du respect de la charte de bientraitance ;
3. La présentation de l'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) pour toute personne, cleric ou laïc, œuvrant auprès de mineurs.

(L'Eglise ne fait que s'aligner sur les institutions – Education Nationale, fédérations sportives, organismes assurant des séjours de jeunes – qui, depuis longtemps, bénéficient d'une vérification systématique du casier judiciaire de leurs membres.)

Engageons-nous, tous, dans cette voie, pour que nous puissions dire sereinement aux parents qui nous confient leurs enfants et aux jeunes qui nous font confiance, que la maison du Seigneur est aimante et sûre.

Avec notre fraternelle amitié,

Sylvie Quagliaro
Déléguée épiscopale
Responsable de la commission diocésaine
de prévention et de lutte contre les abus sexuels

+ Stanislas Lalanne,
Evêque de Pontoise